

Règlement des Foulées Boissétaines 2026

Article 1 : L'association les Foulées Boissétaines organise le dimanche 27 septembre 2026 une Course pédestre libre départs donnés Place de la Mairie à 9h50 pour les 5 Km et 10h10 pour les 10 Km, ouverts aux catégories cadets à Masters et une course enfants non chronométrée à 9 h30

CATEGORIES FFA SAISON 2025-2026	ANNEE DE NAISSANCE
BABY	2020- et après
EVEIL ATHLE	2017-2019
POUSSINS	2015-2016
BENJAMINS	2013-2014
MINIMES	2011-2012
CADETS	2009-2010
JUNIORS	2007-2008
ESPOIRS	2004-2006
SENIORS	1992 à 2003
MASTERS	1991 et avant

Article 2 : Les tarifs des droits d'inscription :

- enfant : gratuit
- 5 km : 7 euros via Chronogard et 8 euros sur place,
- 10 km : 11 euros via Chronogard et 12 euros sur place.

-Les inscriptions à cette épreuve sont prises :

- **Sur internet, directement en ligne sur le site www.chronogard.fr jusqu'au 27 septembre 12h avec certificat médical, PPS ou licence.**

Les clubs ou associations peuvent envoyer par mail la liste de leurs adhérents à inscrire avec les renseignements nécessaires. Ils devront fournir les justificatifs (licence ou certificat médical) à Chronogard

Le certificat médical avec spécification obligatoire de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 1 an , ou le pps , parcours de prevention sante (telechargeable sur athle pps)

Les moins de 18 ans doivent fournir, en plus du certificat, une autorisation parentale.

Les pré inscriptions et les inscriptions prises sur place impliquent d'avoir pris connaissance du présent règlement et l'acceptation de toutes les clauses sous peine de disqualification.

Article 3 : Les circuits ne seront qu'en partie fermés à la circulation, les coureurs devront respecter le code de la route et se conformer aux prescriptions des signaleurs disposés aux carrefours. Les organisateurs prévoient un fléchage au sol et de la rubalise ainsi que 2 personnes, l'une pour l'ouverture et l'autre pour la fermeture de l'épreuve.

Article 4 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. L'organisation décline toutes responsabilités en cas de défaillances ou d'accident. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 5 : Les organisateurs encadrent les épreuves, avec une Assistance Secouriste Sanitaire et un médecin. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 6 : Les épreuves sont chronométrées, un classement officiel et un classement général pour chaque catégorie seront établis par l'organisation.

Article 7 : Les ravitaillements sont prévus sur le parcours et à l'arrivée. Applications du décret des règles sanitaires. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables du parcours de l'épreuve afin d'être rapatrié à l'arrivée et de remettre son dossier.

Article 8 : Le retrait des dossards est prévu sur place le jour même à partir de 9h. Applications du décret des règles

sanitaires.

Pour les pré inscrits, les retraits des dossards ne pourront se faire que sur présentation d'une pièce d'identité originale, d'une licence ou d'un certificat fournis lors de l'inscription d'engagement. Un lot d'engagement sera remis à chaque participant.

Article 9 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association organisatrice les «FOULEES BOISSETAINES » se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 10 : Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 11 : 10 km : Remise des Prix au podium, les 3 premiers au scratch H/F, les premiers par catégorie H/F.

5km : Remise des Prix au podium, les premiers H/F/Mixte

des prix au podium, Tous les participants récompensés.

Les récompenses ne sont pas cumulables entre le podium au scratch et la catégorie.

Article 12 : Les coureurs autorisent l'association à l'utilisation des supports de communication tels que :
photos, articles,etc, lors de cette manifestation

Règles sanitaires : La course se déroulera dans les prescriptions sanitaires dictées par les autorités publiques pour septembre 2025, toute information sera donnée d'une manière générale par les médias et en détail pour les aspects pratiques sur le site internet de l'organisateur.